

toutes les légères erreurs de ceux qui ont administré notre ville nous paraît beaucoup plus nuisible qu'utile : elle déconsidère toujours le pouvoir qu'elle use sans cesse, affaiblit le respect dû à l'autorité, et, préparant la voie aux révolutions, rend les fonctions de nos magistrats de plus en plus difficiles.

Il nous reste encore quelques observations à présenter à M. Bellin au sujet d'une note (page 49) dans laquelle il a voulu répondre par anticipation à notre réfutation qu'il savait prochaine ainsi que nous le lui avions annoncé. Nous croyons qu'il s'est trop pressé. Nous n'avions pas l'intention de dire au public que dans une première réfutation lue par nous en présence de l'auteur de la notice sur le Grand-Théâtre, devant de nombreux témoins, nous lui avions donné tous les renseignements et avertissements désirables sur les erreurs et inexactitudes renfermées dans son livre. Par sa note, M. Bellin, non seulement nous y autorise, mais nous force à y revenir souvent en parlant de notre première réponse, alors que son œuvre était encore inédite.

Nous n'avons point la prétention de croire que l'auteur de la notice doive s'en rapporter exclusivement à nos observations, tant s'en faut, mais il nous semble qu'averti aussi franchement que nous l'avons fait, il devait par intérêt pour son livre et aussi pour la vérité, s'enquérir de nouveau. Il eût fait alors une œuvre vraiment utile et inattaquable : notre réfutation n'était plus possible.

Quant aux expressions quelque peu désobligeantes pour nous que renferme sa note, nous déclarons que nous n'en concevons pas le plus léger ressentiment, mais il nous paraît extraordinaire qu'il semble toujours ignorer pourquoi nous n'avons pas réfuté aussi la seconde partie de son livre au sujet du Palais-de-Justice. Nous lui répétons donc, puisqu'il l'a oublié, que notre habitude est de ne parler et surtout de n'écrire que sur des sujets que nous avons étudiés à fond, et qu'ayant été étranger à tout ce qui a été fait lors de l'édification du Palais-de-Justice, nous ne nous sentons pas assez éclairé sur cette question pour la traiter. Nous dirons seulement que M. Bellin paraît ignorer tout à fait les lois et règles de la statuaire en conseillant de placer dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice, un bas-relief repré-